selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 03/01/2018 1.1 03/15/2024 50001020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001020

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

USA

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposi-

tion répétée

: Catégorie 2 (Thyroïde, Système nerveux)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thy-

roïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	75
sodium carbonate	sodium carbo- nate	497-19-8	>= 1 - < 5
kaolin	kaolin	1332-58-7	>= 1 - < 5
silica gel	silica gel	112926-00-8	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre

2/1

3/23

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Oxydes de carbone

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appro-

priés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
silica gel	112926-00-8	TWA (Respirable)	1.5 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (To- tales)	4 mg/m3	CA BC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

: Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : douce, douce

pH : 8.0 (25 °C)

Concentration: 10 g/l

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Auto-allumage : 400 °C

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

0.365 mg/m3

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 730 kg/m3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

Éviter la formation de poussière.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.14 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

sodium carbonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 2.3 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Organes cibles: Peau Symptômes: Erythème

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5.07 mg/l

Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

silica gel:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0.14 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas atteints.

sodium carbonate:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

kaolin:

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

silica gel:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas atteints.

sodium carbonate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

kaolin:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

silica gel:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

kaolin:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations

animales.

sodium carbonate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur la sal-

monella thyphimurium Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

kaolin:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

silica gel:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat (mâle)

Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimenta-

tions animales.

silica gel:

Espèce : Rat Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 103 semaines Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction

- Évaluation Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le dé-

veloppement du foetus., N'a pas montré d'effets tératogènes

lors des expérimentations animales.

sodium carbonate:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 6 - 15 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel

mg / kg

Tératogénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Donnée non disponible

silica gel:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.5 mg/kg

p.c./jour

Fertilité: NOAEL: > 6.9 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOAEL: 2 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Réduction du poids fœtal., Réduction du nombre

de fœtus viables.

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Réduction du poids fœtal., sternèbres fusionnées

ou incomplètement ossifiées

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

sodium carbonate:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

kaolin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin LOAEL : 80 mg/kg

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

sodium carbonate:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : > 0.01 mg/kg

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Atmosphère d'essai : poussières/brouillard

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

silica gel:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 2,500 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Durée d'exposition : 13 weeks

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1.3 - 10 mg/l LOAEL : 5.9 mg/l Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 13 weeks

Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les renseignements présentés dans la section 11 sont con-

formes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à

SIMDUT. Consulter

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 260 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 340 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.06

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.029 mg/l

Durée d'exposition: 336 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

sodium carbonate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 200 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

: Remarques: Donnée non disponible

silica gel:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 10,000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

sodium carbonate:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

silica gel:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

sodium carbonate:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Sans objet

silica gel:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Mobilité dans le sol

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

kaolin:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans le sol

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 03/01/2018 1.1 03/15/2024 50001020

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3077

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, Nom d'expédition

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA-DGR

UN/ID No. **UN 3077**

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Tribenuron-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

oui

956

ment

Code IMDG

UN 3077 No. UN

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 EmS Code F-A, S-F Polluant marin

Remarques Les substances dangereuses pour l'environnement/polluants

> marins dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides, ou ayant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, peuvent être transportées en tant que marchandises non dangereuses conformément à la disposition spéciale A197 de l'IATA et à la section 2.10.2.7 du code IMDG.

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

TDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

()

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui()

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : alpha-[(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl]-omega-

hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicoloaique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses: TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 03/15/2024 50001020 Date de la première parution: 03/01/2018

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique